



RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Service : Environnement

- Les moyens humains :

Le service environnement comprend 12 personnes, à savoir 10 agents et 2 encadrants. En ce qui concerne les agents, 6 personnes, toutes de catégories C, sont affectées pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) et 3 personnes, de catégorie C, sont affectées pour l'entretien et le suivi des points d'apport volontaire (PAV). Le dixième agent est un agent polyvalent (mécanicien, remplacement chauffeur, ...) de catégorie C. Pour les encadrants, le service comprend un responsable de collecte, de catégorie C, (également responsable du parc de véhicules de la Communauté de Communes et Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail (ACMO)) et un responsable de service, également ambassadeur du tri.

- Les activités et compétences :

Lors de sa création en janvier 2000, la Communauté de Communes Loire et Nohain a repris dans ses statuts, la compétence collecte et traitement des déchets. Elle a compétence pour «Organisation et fonctionnement des services de ramassage et de traitement des ordures ménagères, déchèterie et tri sélectif». Ses activités représentent la collecte des ordures ménagères résiduelles, l'entretien et le suivi des points d'apport volontaire ainsi que le suivi de l'activité de la plate-forme.

- Les axes majeurs d'intervention en 2010 :

Déchets ménagers et assimilés.

En 2010, la Communauté de Communes a traité 4 974.65 tonnes d'ordures ménagères résiduelles soit 291 kg par habitant (sur la base de 17 066 habitants).

Tri sélectif

Les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes de conserves, briques alimentaires, ...), les corps plats (papiers, magazines, ...) et le verre sont collectés grâce à des colonnes aériennes ou semi-enterrées présentes sur les Points d'Apports Volontaires (PAV).

Les tonnages collectés sont les suivants :

- 437.03 T pour les corps plats (sans compter les refus de tri)
- 120.13 T pour les corps creux (sans compter les refus de tri)
- 35.69 T de refus de tri (corps creux + corps plats)
- 683.16 T pour le verre.

Plate-forme multifilière

Elle est composée de 3 unités :

- la déchèterie qui a permis de collecter 4 894 T de matière (cartons, encombrants, ferraille, déchets verts, D3E, ...),
- le quai de transfert qui permet de vider les OMr collectées pour les compacter dans des caissons qui sont ensuite transportés au centre de traitement,
- et enfin, la plate-forme de compostage qui a traité 2 411 T de déchets verts provenant de la déchèterie ou des apports directs (services techniques et certains professionnels).

- Les principales actions mises en œuvre en 2010

Un travail sur la connaissance et l'analyse des coûts dans la gestion des déchets a repris début 2010 avec l'aide des outils de l'Ademe, notamment la matrice standard des coûts.

Sur proposition de notre exploitant, une benne « encombrants incinérables » a été mise en place sur la déchèterie pour réduire le tonnage orienté vers l'enfouissement et privilégier au maximum la valorisation énergétique.

2010 a aussi été l'année de démarrage du partenariat avec la société LVL pour la collecte et le recyclage des cartouches vides d'impression (laser et jet d'encre) à l'aide du collecteur bleu présent sur la déchèterie.

Confiée au bureau d'études Girus, l'étude technique et financière sur l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et autres déchets assimilés a continué sur l'année 2010. Ce qui a permis d'aboutir à certaines actions début 2011 (mise en place des badges d'accès à la déchèterie) et d'autres viendront courant 2011.

En juin 2010, une formation sécurité a eu lieu sur la plate-forme pour tous les agents du service OM afin de les informer et les sensibiliser sur le domaine et les enjeux de la sécurité et de l'hygiène en milieu professionnel.

En terme de communication

Plusieurs classes scolaires ou groupe de formation ont visités la plate-forme multifilière dans le cadre de programme lié au développement durable. Des interventions ont également eues lieu dans des classes d'un collège. Ces communications ont été faites par l'ambassadeur du tri.

- Volet financier

Dans cette partie, seront présentés d'abord les dépenses puis les recettes.

Pour les déchets ménagers et assimilés, le transport et le traitement, assurés par l'entreprise Coved, représentent un coût de 445 410 €TTC (inclus la TGAP).

Pour la collecte sélective, le cout de la prestation (collecte, transport, tri et traitement) s'élève à 170 658 € TTC (dont 3 363.14 € de refus de tri) pour les corps creux et corps plats. Il s'élève à 32 067 €TTC pour le verre.

L'exploitation de la plate-forme représente un coût de 535 832 €TTC, qui se décompose de la façon suivante : 384 129 €TTC pour la déchèterie, 58 445 €TTC pour le quai de transfert et 93 258 €TTC pour la partie compostage.

Les recettes sont de plusieurs ordres :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant est de : 1 570 297 €
- les soutiens (issus des éco-organismes) : 107 522.40 €
- les gains issus de la reprise des matières recyclables (carton, verre, métal, ...) de la collecte sélective et de la déchèterie. Le montant total de ces ventes de matériaux est de 62 234 € pour 2010.
- La redevance spéciale pour un montant de 95 218.29 €
- L'apport des professionnels sur la déchèterie : 13 484.50 €

- Volet partenariat

La Communauté de Communes Loire et Nohain est en partenariat avec plusieurs éco organismes dans la gestion de ses déchets :

- Adelphe pour les matières de la collecte sélective (verre, papier-carton, plastiques, acier et aluminium).
- Eco-Folio pour la matière JRM (Journaux-Revues-Magazines).
- Eco-systèmes pour les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectés sur la déchèterie.
- Recylum pour les lampes et les tubes (néons) collectés sur la déchèterie.

Elle travaille également en partenariat avec des entreprises autres que des éco organismes :

- Le Relais pour la récupération des textiles sur la déchèterie
- La société LVL pour les cartouches vides d'impression sur la déchèterie.